



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 18 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 11

Date de la convocation : 11 janvier 2022. Date affichage : 27/01/2022.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, POULET Gabriel, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : Florence NERET

Ajout à l'ordre du jour : Travaux aire de jeux – Dévolution et destination des coupes de bois 2022.

Approbation du compte-rendu :

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Impayés :

Le montant des impayés supérieurs à 30 jours au 18 janvier 2022 est de 6 249.72 €. Ce montant est légèrement supérieur aux chiffres habituels, le changement de trésorerie explique que toutes les opérations en cours n'ont pas été toutes enregistrées.

Centre de gestion : Désaffiliation du Grand Dole

Madame le Maire explique que la communauté d'agglomération du Grand Dole (CAGD) dont les effectifs dépasseront le seuil d'affiliation obligatoire (350 agents) informe de sa désaffiliation du Centre de Gestion du Jura.

A l'unanimité, le conseil municipal ne s'oppose pas à la désaffiliation de la CAGD du CDG39.

Centre de gestion ; Protection Sociale Complémentaire

Madame le Maire a présenté l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 qui contraint les employeurs publics à débattre puis à participer à la Protection Sociale Complémentaire.

Ce document sera mis à jour au fur et à mesure de la publication des décrets manquants.

L'ordonnance prévoit l'obligation de la participation de l'employeur public à compter du 01/01/2025.

Convention accrobranche :

Le site d'accrobranche a été conventionné pour une période de 10 ans à compter de 2015. Afin de palier aux problèmes de stationnement et de propreté, il est demandé au gérant de prévoir des toilettes et des poubelles. Un rapprochement avec le service jeunesse et sport (DSDEN) concernant les obligations en terme d'activités sportives et de loisirs et la DDT, service environnement pour connaître les différentes obligations liées au respect de l'environnement du site.

Un courrier de rappel sera adressé au gérant du site et une rencontre sera programmée.

Location bureau au Syndicat du Lac d'Ilay :

Madame le Maire rappelle la demande du SIE du Lac d'Ilay pour la location de l'actuel secrétariat de mairie après déménagement dans les nouveaux locaux.

Le Conseil Municipal décide de louer ce bureau pour un montant mensuel de 100 € charges comprises au SIE du Lac d'Ilay.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette location.

Contrat photocopieur :

Le contrat de location du photocopieur arrive à échéance en 2022, il est décidé de renouveler la formule location.

Projet aménagement village :

Le Conseil Municipal s'interroge sur la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre. Des contacts avec le SIDEC et le CAUE sont en cours pour des propositions.

Projet lotissement :

Le Conseil Municipal se renseigne auprès des autres communes et des services de l'État pour lister les différents maîtres d'œuvre potentiels.

Aire de jeux :

Madame la Maire explique que tous les organismes sollicités pour les subventions, autorisent le commencement des travaux.

Tous les montants accordés sont connus sauf celui de la DETR en cours d'instruction.

La commune a sollicité les entreprises Husson et Agoospace en 2021, afin de faire des propositions d'équipements et de devis permettant ainsi de solliciter les demandes d'aides.

Au vu des prestations, le conseil décide de retenir la proposition de l'Entreprise Husson pour un coût total d'équipement de : 79 307.60 €.

La commune s'engage à financer la partie non subventionnée des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tout document concernant à le projet de l'aire de jeux.

Travaux bois :

Dévolution et destination des coupes de 2022.

Parcelles 9, résineux vendus en ventes groupées par contrats d'approvisionnement en grumes.

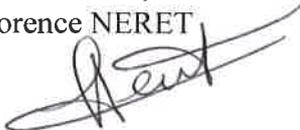
Parcelle 9 et 23, feuillus Hêtre Frêne - en ventes groupées par contrats d'approvisionnement en grumes et bois buches.

Bois travaux : Suite à la présentation du programme de travaux, la commune confiera à l'ONF les travaux d'entretien parcellaire.

Questions diverses :

- *Recours de Madame Stéphanie FERRY auprès du tribunal administratif pour le refus d'obtention de son permis de construire. Le Conseil Municipal accepte d'avoir recours à un avocat et se tourne vers l'assureur de la commune GROUPAMA pour la prise en charge des frais.*
- *Sie du Lac d'Illay : Le contrat d'affermage est reconduit avec Véolia pour une durée de 10 ans.*
- *La commission animation de réunira le 28 janvier à 18 h30 pour étudier les différentes propositions de décoration du village dont celles de Mr Cardon concernant les entrées de Doucier.*
- *Information de la Mission Locale Sud Jura pour le passage d'une Milo 'Mobile ayant pour but d'informer les jeunes sur leurs droits. Une demande de précisions sera adressée pour connaître les modalités.*
- *Cirque ALBARON : Le cirque ALBARON sera autorisé à stationner dans notre village les 8 et 22 juillet et 5 et 19 août 2022 sur les mêmes conditions qu'en 2021.*
- *Lecture du courrier de Madame Sophie FUMEY concernant le déneigement du chemin du 127 et 129 rue de la Chapelle, qui appartient à l'OPH.*
- *Lecture du courrier de Madame Stéphanie FERRY concernant une réclamation à propos du respect de la distance entre sa clôture « barbelé » et les terrains en zone agricole.*
- *Lecture du courrier de Monsieur Gaël ROUX (GAEC ROUX) exploitant agricole demandant la location du « terrain de foot », situé sur la parcelle ZB055, qu'il entretient depuis de nombreuses années et en vue d'une location future de la parcelle. Des mesures seront faites sur place suite aux projets du PLUi*

- La secrétaire ;
Florence NERET



Le Maire
Nathalie ROUX

